

Coordination des présidents de groupes dans les conseils régionaux

10 propositions pour renforcer les Régions

Les écologistes plaident et agissent depuis toujours pour la construction d'une Europe fédérale dans laquelle nos régions auront toute leur place. C'est à l'aune de cette ambition que nous formulons aujourd'hui dix propositions pour la prochaine réforme territoriale !

Les institutions n'ont de pertinence que si elles sont au service de nos concitoyens. Les processus de décision n'ont de sens que s'ils contribuent à renforcer la démocratie. En lien étroit avec leurs collègues conseillers municipaux et communautaires, les élus départementaux et les parlementaires écologistes, les conseillers régionaux d'Europe Écologie – Les Verts développent une vision globale de la réforme des institutions, du statut de l'élu, des pratiques citoyennes. Du triptyque Etat – départements – communes hérité du dix-huitième siècle, nous plaillons pour l'avènement du triptyque Europe – régions – communes/intercommunalités. Après, les élus ne réforment pas les institutions à leur propre profit ou pour préserver des prés carrés confortables. Cette nouvelle architecture institutionnelle doit impérativement favoriser l'efficacité et la clarté de l'action publique et assurer l'égalité des territoires. Tout autre résultat tendrait à renforcer inéluctablement le refuge dans l'abstention ou le repli sur les extrêmes.

C'est pourquoi il est impératif de coupler la nouvelle étape de décentralisation dans notre pays avec une limitation drastique du cumul des mandats et le mandat unique pour les parlementaires. Afin de rajeunir, féminiser et diversifier nos assemblées, le mode de scrutin des élections régionales, qui a fait ses preuves, doit être adapté et étendu à toutes les collectivités : élection proportionnelle via un scrutin de liste, prime majoritaire de 25 %, mandat de 5 ans. Pour permettre aux élus de se consacrer pleinement à leur mandat et garantir une diversité des profils socio-professionnels, un statut de l'élu doit entrer en vigueur.

En accordant aux Régions une véritable autonomie réglementaire et en conférant un caractère prescriptif aux schémas directeurs en matière d'aménagement, d'économie, de formation, de déplacements, d'énergie, ... les conseils régionaux pourront devenir les chefs de file de la transition écologique et du développement équilibré des territoires. Cette réforme d'ampleur n'aura de sens que si elle s'accompagne d'une réforme de la fiscalité qui permette aux Régions de retrouver une véritable autonomie dans la définition de leurs ressources.

Jean-François CARON
Président du groupe EELV
Région Nord Pas de Calais

Alexandra CUSEY
Co-présidente du groupe EELV
Région Rhône-Alpes

Mickaël MARIE
Membre du bureau de l'ARF

Guillaume CROS
Président du groupe EELV
Région Midi-Pyrénées

Mounir SATOURI
Président du groupe EELV
Région Ile-de-France

10 propositions pour renforcer les Régions

1 Autonomie réglementaire et caractère prescriptif des schémas

Comme dans la grande majorité des pays européens, les Régions doivent désormais disposer d'une capacité d'innovation réglementaire en matière environnementale, sociale, économique... Les Régions pourront renforcer les normes existantes (les lois nationales constituant un socle = pas de dumping environnemental ou social dans les régions !) Les schémas cadres (aménagement, énergie, économie, enseignement supérieur, ...) doivent désormais revêtir un caractère prescriptif (à l'instar des SCOT par exemple)

3 Réforme fiscale

La réforme territoriale n'aura pas de sens sans une réforme fiscale importante pour les collectivités locales. Les Régions doivent retrouver impérativement une marge d'autonomie fiscale : sans ressources dynamiques, il n'y a pas de réforme territoriale valable ! La CVAE et l'IFER, notamment, doivent être revisités pour garantir une meilleure lisibilité pluriannuelle des ressources. Les tarifs de carte grise doivent être harmonisés vers le haut pour stopper la concurrence entre régions et accompagner la nécessaire réforme fiscale environnementale que l'Etat doit engager suite à la conférence environnementale. Il ne serait par ailleurs pas compréhensible que le renforcement du rôle des régions s'accompagne d'une baisse des dotations de l'Etat. Enfin, compte tenu du rôle des régions comme investisseurs publics, le projet de loi de réforme territoriale doit permettre la création d'une agence de financement des investissements des collectivités (AFIL), à côté de la future banque publique des collectivités.

2 Maintien de la clause générale de compétences dans le cadre de Régions chefs de file sur des domaines clé

En cohérence avec la première proposition, les Régions doivent conserver la possibilité d'intervenir au-delà de leurs compétences obligatoires pour soutenir les dynamiques territoriales. En matière de formation tout au long de la vie, d'orientation, d'insertion et d'emploi, d'enseignement secondaire, d'économie, d'aménagement durable des territoires, d'énergie, de transports, d'enseignement supérieur et de recherche (avec un traitement spécifique pour l'Ile-de-France), l'agriculture, le tourisme, les régions doivent devenir de véritables chefs de file pour les autres collectivités territoriales. De nouvelles compétences seront ainsi déléguées aux régions, accompagnées d'un réel transfert des moyens financiers, administratifs et humains.

4 Péréquation financière entre les régions

Le maintien d'une péréquation assumée collectivement, nationalement et localement est indispensable : elle seule permet d'assurer une vraie solidarité entre territoires. Le fossé entre les régions les plus riches et les régions plus en difficulté ne doit pas se creuser. La création du ministère de l'Egalité des territoires est un signal fort que la réforme territoriale ne saurait trahir.

5 Gestion des fonds européens

Les écologistes plaident pour une Europe des régions ! Comme en Alsace depuis deux programmations pluriannuelles, les régions devront gérer directement l'allocation de tous les fonds européens (FEDER, FEADER, FSE, PAC...). L'expérimentation alsacienne a fait ses preuves (accélération du traitement des dossiers et du versement des fonds, taux de consommation des fonds...), il faut la généraliser sans plus tarder. Les Régions reprendront ainsi les prérogatives et les moyens humains jusqu'alors dédiés aux SGAR.

7 Outils de démocratie participative

La réforme territoriale doit être une opportunité pour renforcer les dispositifs de démocratie participative existants et développer de nouvelles voies de co-construction des politiques publiques avec les citoyens et corps intermédiaires. Les régions devront pouvoir mettre en place le droit d'initiative citoyenne pour interpellier les assemblées et organiser des référendums régionaux. L'open data devra devenir la norme pour favoriser l'accès à l'information. Les projets sciences-société seront promus ainsi que les ateliers citoyens pour tous les projets structurants. Les lycées devront être le ferment de ce nouveau citoyen. Des comités régionaux de la transition écologique devront se constituer. De véritables comptes rendus de mandat seront organisés.

6 Banque publique d'investissement au service de la transition écologique

La BPI peut être un outil formidable pour orchestrer et accompagner les mutations économiques à venir. Pour y parvenir, il faudra d'une part que les Régions puissent gérer directement le « guichet unique » dans les territoires dans la mesure où ces collectivités seraient chefs de file en matière économique. Mais il s'agira d'autre part de revisiter totalement les objectifs de la BPI pour inclure le long terme et favoriser l'inévitable transition écologique de l'économie. Ainsi, le volet économie sociale et solidaire ne peut pas être secondaire. L'éco-conditionnalité des aides devra guider les choix. Plutôt que d'afficher des objectifs quantitatifs en nombre d'entreprises développées, soyons qualitatifs sur les types d'activités promus ! Plutôt que de viser les chiffres d'affaires, veillons à ce que les créations d'emplois soient nombreuses et de qualité ! Plutôt que de considérer la hausse des exportations comme un objectif en soi, consolidons les tissus économiques locaux ! Etc.

8 Dépassement du département

Les conférences régionales des compétences seront obligatoires et traduiront concrètement la répartition des compétences détenues aujourd'hui par les départements entre les régions, les intercommunalités et les communes. Le dépassement du département est un pas important voulu par les écologistes, mais qui ne peut être imposé par le haut.

9

Fédéralisme différencié et séparation des pouvoirs

Le renforcement de la démocratie participative ne revitalisera pas seul les assemblées régionales. La séparation totale des fonctions exécutives et délibératives au sein des collectivités devra être instaurée en vertu des principes fondamentaux de nos démocraties modernes ! Cette évolution permettra de sortir de la répartition ambiguë des responsabilités au sein des régions, d'encadrer le pouvoir conféré aux présidents, de favoriser le débat et de permettre à chacun d'exercer totalement ses prérogatives d'élu. Mais l'innovation institutionnelle doit être plus forte encore pour les écologistes. Les fusions et redécoupages des régions devront être facilités pour prendre en compte les réalités territoriales et historiques. De même, les coopérations transfrontalières avec d'autres régions européennes doivent être valorisées et favorisées. Le périmètre des compétences pourra varier d'une région à une autre sur la base des données démographiques, linguistiques, historiques ou culturelles. C'est le prolongement cohérent de la proposition visant à déléguer une compétence réglementaire aux régions. Des conférences régionales des compétences doivent être installées.

10

Indicateurs de richesse alternatifs

Les écologistes placent les régions au cœur et au service de la transition écologique de l'économie. Au-delà de la seule BPI, c'est l'ensemble des politiques régionales qui devra intégrer les objectifs du « mieux » et non du « plus ». La réforme territoriale doit consacrer une nouvelle façon de mesurer la richesse des territoires : biodiversité, efficacité énergétique, citoyenneté, vitalité du tissu économique local, taux de formation des citoyens, pluralité culturelle... L'ARF a engagé un travail très sérieux en la matière depuis quelques années qu'il faut désormais rendre opérationnel. Cette expérimentation régionale devra à terme irriguer le nécessaire dépassement du PIB au niveau national et européen.

Dans le cadre des débats sur la réforme territoriale, la FEVE, fédération des élu/es verts et écologistes a publié :

- ▶ Un cahier d'acteurs dans le cadre de l'enquête du Sénat sur l'avenir des territoires et de la décentralisation
- ▶ Une contribution générale «Acte 3 de la Décentralisation : 3 enjeux, 9 propositions » à l'occasion de Etats généraux de la démocratie territoriale organisés les 4 et 5 octobre 2012

Ces documents sont disponibles sur le site de la FEVE : lafeve.fr
Contact : info@lafeve.fr - 01 53 19 53 16